

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°58/2015
OBJET : DOTATION CANTONALE 2015

Conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Excusés : 7
Pouvoirs : 7
Votants : 23

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Christian FARALDI, Eric ROMAN, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération, relative à la dotation cantonale 2015, a été votée le 15 juin 2015 pour la réfection de la Place des Pins;

Monsieur Gérald LOMBARDO et Madame Anne-Marie DUMONT, Conseillers Départementaux du Canton de Valbonne, ont fait connaître leur proposition d'allouer à Châteauneuf une subvention de 46.260 €.

Les dossiers complets comprenant des devis détaillés doivent être adressés avant le 30 septembre au Conseil Départemental. Dans ces conditions, Monsieur le Maire **propose** au Conseil de s'orienter, pour des raisons techniques d'établissement de dossier, sur la réfection totale de deux portions de chemins, en lieu et place de la Place des Pins :

- Traverse Saint Jeaume, à partir de l'intersection avec le chemin de l'Hubac jusqu'à l'intersection avec le chemin du Caroubier
- Chemin du Vignal, à partir de l'intersection avec le chemin des Parettes jusqu'à l'intersection avec le chemin du Ranch.

La Commune dispose déjà d'un dossier complet pour ces deux chemins.
La réfection de la Place des Pins n'est pas pour autant abandonnée.

Il **demande** d'approuver le montant des travaux :

Traverse de Saint Jeaume	66.650 € HT
Chemin du Vignal	82.920 € HT

TOTAL HT	149.570€ HT

Le plan de financement **proposé** est le suivant :

Subvention du Département	46.260 €
Part communale sur fonds propres et/ou emprunt	103.310 € HT

TOTAL HT	149.570 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux ci-dessus mentionnés pour un montant de 149.570 € HT

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,

SOLLICITE la subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre de la Dotation Cantonale 2015,

PRECISE que les montants correspondants sont inscrits au budget communal 2015, article 2315-601.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

